



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION Petite Enfance

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

Portable : 06.29.12.02.48

Blog : www.supap-fsu.org

Supap FSU Territoriale Paris

@ supapfsu.pe@gmail.com

Paris, le 04 Avril 2022

Le cri d'alarme des UGD de la DFPE fait écho à celui des UGD de la DASCO

Dans les structures de la petites enfance, à la DASCO, dans les bureaux, la surcharge de travail est dans tous les services et crée de l'usure professionnelle

Les UGD de la DFPE aussi sont à bout!!!

Que fait notre employeur pour protéger ses salarié.es ?

Glissement de tâches, manque d'informations, disparité des missions d'une CASPE à l'autre, sur-sollicitation (mails, appels téléphoniques, courriers, demandes via le compte agent)... Les UGD ont écrit un courrier pour interpeller la Direction et demander des actions concrètes afin de :

- ⇒ Ne plus avoir à gérer le pôle de remplacement, ce qui est une compétence des ressources humaines et relève de la gestion du personnel. **Les UGD ne connaissent pas nos structures et ne veulent pas positionner des Professionnel.les du PR à l'aveugle.**
- ⇒ Ne plus avoir à gérer les dossiers médicaux des agent.es, ce qui est une compétence qui relève plus des secrétaires médicaux.les et du PAMA. **Les UGD ne veulent pas interférer dans les dossiers médicaux des agent.es et trahir le secret médical.**
- ⇒ Ne plus avoir à gérer les dossiers de retraite, ce qui est une compétence du bureau des retraites. **Les UGD ne veulent pas mettre en difficulté les agent.es en faisant d'éventuelles erreurs.**
- ⇒ Ne pas gérer les différents contrats PACTE, CDD, vacataires, qui sont aussi des compétences de la RH. **Les UGD ne veulent plus, parce que submergé.es de travail, perdre la proximité et la disponibilité avec les agent.es dont elles/ils s'occupent.**

Les UGD veulent:

- ⇒ prendre leurs congés et ne plus angoisser ou se culpabiliser au vu de la charge de travail qui va s'accumuler pendant leur absence et qu'ils/elles vont devoir traiter à leur retour
- ⇒ Ne plus faire d'heures supplémentaires non payées et non récupérées
- ⇒ Ne plus subir le télétravail et toutes les dérives que cela entraîne (journée à rallonge, impossibilité à séparer la vie privée et la vie professionnelle...)

Si vous rencontrez des difficultés à joindre vos UGD vous pouvez solliciter la DFPE qui a proposé son aide aux UGD dans leur travail quotidien

Le SUPAP-FSU se mobilise avec les UGD pour que leurs demandes légitimes aboutissent,

- ◆ La Catégorie B pour toutes et tous
- ◆ Une prime de 400 euros par mois
- ◆ Le redéploiement des tâches (médicales, RH, retraite...) aux services compétents
- ◆ Le droit à la déconnexion et aux congés



SECTION Petite Enfance

Portable : 06.29.12.02.48

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@ supapfsu.pe@gmail.com

Supap FSU Territoriale Paris

Blog : www.supap-fsu.org

